

**Procès-verbal**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21 septembre 2023**

L'an deux mil -vingt-trois et le 21 septembre à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

**Présents** : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, Mme LECERF Fabienne (pouvoir à Daniel POISSON), M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice (pouvoir à Bruno QUESNEL), Mme Liza LAPIE-BEUNEL (pouvoir à Paul CREVEL)

**Absents excusés** : Mme Isabelle BOURDIN

**Absents non-excusés** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur MARIE-LECONTE Jean

**Date de convocation** : 14 septembre 2023

**Date d'affichage** : 25 septembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 14

Présents : 9

Pouvoirs : 4

Votants : 13

Après vérification du Quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer,

Monsieur Jean MARIE-LECONTE est choisi comme secrétaire de séance.

Madame Aurélie FAUTRAT indique que Madame Isabelle BOURDIN s'excuse et précise qu'à l'avenir elle sera absente et ne donnera plus de pouvoir.

**Demande de retrait du point « Mandat au maire pour opérations travaux assainissement » de l'ordre du jour**  
**L'ordre du jour de la présente réunion du Conseil Municipal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.**

**Ordre du jour**

1. Décision du maire par délégations ;
2. Travaux assainissement : approbation devis étude de sol ;
3. Affaires diverses.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 septembre 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 04 septembre 2023 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur POISSON Daniel, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

**ADOPTÉE A LA MAJORITE**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

## Décision du Maire par délégations

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
2023-57	25 août 2023	Commande publique	JVS – Logiciel Horizon Infinity	12 870 € annuel
2023-58	31 août 2023	Commande publique	JVS- Intervention technique suite transfert fibre	390.00 €
2023-59	06 septembre 2023	Commande publique	TENDANCE Ouest – annonce recherche médecin	1 598.54 €
2023-60	14 septembre 2023	Commande publique	GEOSAT – travaux topographiques trav Assainissement	2 900.52 €
2023-61	14 septembre 2023	Commande publique	LEHODEY- trav cabinet infirmier	1 320.00 €
2023-62	14 septembre 2023	Commande publique	LEHODEY – travaux panneau PAPI	2 361.60 €
2023-63	20 septembre 2023	Commande publique	Les Baladins du Mont – représentation 10 décembre	800.00 €
2023-64	20 septembre 2023	Commande publique	Chauffer dans la Noirceur – représentation « Guinguette »	2 500.00 €
2023-65	20 septembre 2023	Commande publique	SOCOTEC- renouvellement étoiles Camping les Gravelets	837.60 €
2023-66	20 septembre 2023	Commande publique	Association « CHRYSALIDE » - prestation 27/07/2023	400.00 €
			<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 978.26 €</b>
2023-67	07-14 et 20 septembre 2023	Commande publique	RANDSTAD – contrat intérimaire remplacement agents techniques	

Monsieur QUESNEL demande au conseil s'il y a des interrogations sur les différentes dépenses.

- Monsieur BOURGUET, conseiller, s'étonne de devoir missionner des agences d'intérim : Mr QUESNEL indique que suite à divers congés, congés de paternité et congés de maladie l'équipe technique communale était à la limite de la saturation pour faire le travail, il fallait donc remédier à cette absence d'agents. En ce qui concerne les arrêts maladies ceux-ci sont remboursés par l'assurance statutaire.

- Monsieur RAFFESTIN, conseiller, s'interroge sur le renouvellement des étoiles au Camping, compte tenu du changement de destination envisagée, c'est à dire la vente, cela ne va-t-il pas nuire à cette démarche ? Non ce classement est obligatoire

- Plusieurs conseillers s'interrogent sur la présence de diverses personnes au camping, M. le Maire indique que le gérant ne lui a rien signalé de particulier.

-Monsieur PERRON, conseiller, souhaite connaître le nombre de passages prévus sur Tendance Ouest pour la recherche de médecins ? Mr QUESNEL répond qu'il y en aura 42 et que l'annonce sera étendue sur Caen-Le Havre et Rouen Il est également demandé si un contact a été pris avec le docteur Ancelin pour la mise en place d'un tutorat ? Mr QUESNEL a rencontré le docteur MONNET à cet effet, cela n'est nullement prévu.

## 1- Travaux assainissement : approbation devis étude de sol

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

Dans le cadre des travaux assainissement « Clos d'Auguet- Champ Dolent et Hameau D'Ourville », un appel d'offres a été lancé pour des études de sol – prestations de sondages et essais, et des missions d'études G1/G2AVP et PRO, à l'issu de cet appel d'offres, la société « HYDROGETOTECHNIQUE » a été retenue pour un montant de 11 927.50 € HT soit 14 313.00 € TTC (l'estimation de la mission G2-PRO ne sera chiffrée qu'à l'issue de la mission G2-AVP).

M. le Maire propose de valider ce devis,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de la société HYDROGETOTECHNIQUE d'un montant de 14 313.00 € TTC

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2023/21/09-01

## 2- Affaires diverses

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

### Point n°1 : Date conseil municipal

Monsieur le Maire indique qu'il avait été décidé de réunir le conseil toutes les 6 semaines, mais, cela semble trop éloigné pour pouvoir traiter les affaires urgentes et courantes. Il est donc décidé de revenir à une périodicité de 4 semaines en privilégiant le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois et/ou le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois en cas d'urgence.

Les dates suivantes sont fixées pour les prochaines séances :

Jeudi 19 octobre – jeudi 16 novembre et jeudi 07 décembre

### Point n°2 : Circulation rue Guillaume Lorfèvre

Lors de la séance de conseil du 04 mai 2023, il avait été décidé de créer un groupe de travail pour une réflexion sur la circulation « rue Guillaume Lorfèvre », il est décidé de relancer ce groupe afin d'étudier le problème de sens de circulation, et de stationnement, puis une présentation du projet lors d'une séance de conseil sera faite pour validation après accord des services de la Préfecture

### Point n°3 : Logements Bon Vieux Temps

Un rendez-vous avec le cabinet Real Concept pour faire un point sur le projet logements avec un accès en façade ou sur l'arrière et avoir un regard sur les possibilités matérielles et financières. Le groupe de travail s'en occupe.

Monsieur RAFFESTIN, conseiller, propose de lier les points 2 et 3 concernant les problèmes de stationnement et de circulation dans le bourg et d'avoir une réflexion globale.

### Point n°4 : Devenir du Centre PEP et de la cantine scolaire

Monsieur le maire revient sur la mise en redressement judiciaire du Centre PEP jusqu'au 05-06 2024, difficultés à appréhender le devenir du centre avant cette date, ce qui suppose une réflexion à propos de la cantine.

Une rencontre avec la directrice du centre AZUREVA a eu lieu, mais malheureusement sans suite car le centre est fermé tous les hivers. Un courrier a été envoyé aux maires Mr BINET et Mr SALVI des communes de Hauteville-sur-Mer et Régneville-sur-Mer afin d'échanger sur le sujet. Monsieur RAFFESTIN, conseiller, s'interroge sur la possibilité pour la commune ou la communauté de communes de préempter l'éventuelle vente des bâtiments, il faut s'interroger sur des opportunités futures.

### Point n°5 : Présence postale

En ce qui concerne les horaires d'ouverture du bureau de poste et de ce fait de la maison France Services, un courrier va être adressé à Monsieur TRAVERT, député et président de l'observatoire national de la présence postale, afin d'organiser un échange où sera convié également M. LEMOIGNE, président de la CDPPT de la Manche et Mme LECOFFRE, déléguée territoriale de la Poste.

Monsieur RAFFESTIN, indique que le collectif a reçu un retour de M. TRAVERS pour une rencontre.

Monsieur QUESNEL, indique qu'en début de semaine un message de la Sous-Préfecture de Coutances mentionnant de rediriger les personnes demandeuses vers les maisons France services de : Coutances, Bréhal ainsi que le bus France services car le bureau de Montmartin-sur-Mer rencontre actuellement des problèmes d'effectif.

**Point n°6 :** Camping les gravelets

Une visite a eu lieu avec l'agence Graviteao avec un couple ayant de multiples interrogations en lien avec l'urbanisme. Un rendez vous a été demandé avec les services de la communauté de communes Coutances Me et Bocage, en charge de l'urbanisme, il aura lieu le 31 octobre prochain.

Madame POULLAIN, adjointe, indique que les bénévoles de la Banque alimentaire sont inquiets sur le devenir de la mise à disposition d'un local au camping, Monsieur le Maire indique que cette mise à disposition est prévue dans le futur bail.

**Point n°7 :** Projet complexe sportif

Des contacts ont été pris avec des propriétaires de parcelles, en retour, deux se sont montrés d'accord pour un achat et un souhaiterait procéder à un échange de terres.

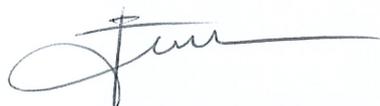
Monsieur MARIE-LECONTE Jean, président de l'association des Patrimoines remercie vivement tous les élus ainsi que les associations de la commune pour leur aide lors l'organisation de la journée du patrimoine de samedi dernier.

Monsieur le Maire informe de la mobilisation prévue vendredi 22 septembre à 19 h 00 à Coutances contre la fermeture de la Clinique de Coutances.

La séance du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 19 octobre à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30

**Le secrétaire de séance,**



**Monsieur MARIE-LECONTE Jean**

**Le Maire,**

**Monsieur QUESNEL Bruno**



Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication

Publication sur le site internet le